

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1475

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Dans ce dernier cas, la lettre vaut notification et comporte les informations prévues au premier alinéa de l'article L. 133-8-7. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.